



## INVESTISSEMENTS

# Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable Note 2027

- Une durée d'investissement maximum de **10 ans**
- Un remboursement à l'échéance en l'absence de remboursement automatique anticipé (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) égal au **capital initial investi<sup>(1)</sup> augmenté ou diminué (si négative) de la performance finale de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price), avec un risque de perte en capital limité à 10%**
- Un rendement lié à la performance de l'indice **EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price)**, composé des 30 sociétés affichant les rendements du dividende les plus élevés parmi les entreprises composant l'indice EURO STOXX®. (L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes réinvestis de l'indice)
- **Un remboursement anticipé l'année 5 à 120%<sup>(1)</sup> si à l'issue de l'année 5 la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constaté le 18 mars 2022, le 21 mars 2022 et le 22 mars 2022 est supérieure ou égale à 110% de son cours initial constaté le 22 mars 2017**

Instrument dérivé de droit Français émis par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et distribué par Beobank NV | SA

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe)

**beobank**  
Vous êtes bien entouré

## Type d'investissement

Ce produit est un instrument dérivé. En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à rembourser à l'issue de l'année 5, 100% du capital initial investi<sup>(1)</sup> plus un gain fixe de 20% (brut) si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. Sinon, à l'échéance, ce produit offre à l'investisseur un remboursement égal au capital initial investi<sup>(1)</sup> augmenté de la performance finale de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price) en cas de hausse ou de stagnation de celui-ci, en contrepartie d'un risque de perte en capital limité à 10% du capital initial investi<sup>(1)</sup> en cas de performance finale négative de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price).

Si l'émetteur, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait l'objet d'un défaut (par exemple à cause d'une faillite ou d'un non paiement), vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre une partie ou la totalité du capital investi.

## Public cible

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit proposé et pour évaluer, en fonction de leur situation financière, les avantages et les risques liés à un investissement dans ce produit complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price) et les taux d'intérêt.

## Focus sur l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price)

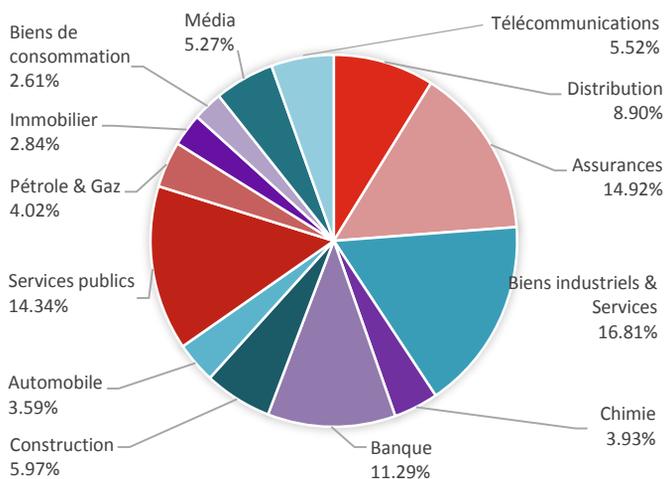
Cet indice est composé des 30 sociétés affichant les rendements du dividende les plus élevés parmi les entreprises composant l'indice EURO STOXX® (sous-ensemble de l'indice STOXX Europe 600 obtenu en sélectionnant les sociétés parmi 11 pays de la zone Euro). Chaque pondération est proportionnelle au niveau de rendement du dividende et ne peut dépasser 15% du volume total de l'indice.

La composition de cet indice est revue tous les ans en mars.

Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

Les éventuels dividendes distribués par les actions composant l'indice ne sont ni payés, ni réinvestis dans l'indice. Les dividendes sont donc perdus.

Répartition sectorielle



Sources: Bloomberg, <https://www.stoxx.com>, au 21 décembre 2016.

Evolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (EUR Price) depuis le 31 décembre 2006



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe)

## Mécanisme du produit

100% du capital investi  
+ un gain fixe de 20% (brut)

## Mécanisme de remboursement anticipé à l'issue de l'année 5

Si le 22 mars 2022, l'indice intermédiaire de référence est supérieur ou égal à 110% de l'indice initial de référence, le produit fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé le 29 mars 2022 et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe): **100% du capital investi + un gain fixe de 20% (brut).**

Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.

L'indice initial de référence est le cours de clôture de l'indice constaté le 22 mars 2017. L'indice intermédiaire de référence est calculé en faisant la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés les 18, 21 et 22 mars 2022<sup>(2)</sup>.

100% du capital investi  
+  
100% de la performance finale  
de l'indice calculée en  
comparant l'indice initial de  
référence et l'indice final de  
référence

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans

Si le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé :  
Si l'indice final de référence est supérieur ou égal à l'indice initial de référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 30 mars 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe): **100% du capital investi + 100% de la performance finale de l'indice calculée en comparant l'indice initial de référence et l'indice final de référence.**

capital investi diminué de la  
baisse de l'indice, dans la limite  
d'une perte en capital pouvant  
aller jusqu'à 10%

Sinon, si l'indice final de référence est inférieur à l'indice initial de référence, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 30 mars 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe): **le capital investi diminué de la baisse de l'indice, dans la limite d'une perte en capital pouvant aller jusqu'à 10%.**

L'indice final de référence est calculé en faisant la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés les 22 avril 2026, 22 mai 2026, 22 juin 2026, 22 juillet 2026, 24 août 2026, 22 septembre 2026, 22 octobre 2026, 23 novembre 2026, 22 décembre 2026, 22 janvier 2027, 22 février 2027, 22 mars 2027<sup>(2)</sup>.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de l'émetteur, l'investisseur ne touchera ni le montant de remboursement automatique anticipé le cas échéant, ni le montant de remboursement final à échéance.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe)

(2) Si l'une de ces dates n'est pas un jour de bourse, alors cette date, ainsi que les dates d'évaluation suivantes seront respectivement reportées au Jour de Bourse suivant

# Illustrations

## Légende des illustrations :

- Valeur de l'indice
- Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé en année 5 correspondant à 110% de la valeur initiale
- Remboursement minimum à l'échéance correspondant à 90% du capital investi
- Constatation intermédiaire de l'indice

## Scénario 1, défavorable – faillite de l'émetteur:

L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit

- Le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé à l'issue de l'année 5
- L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit, quelle que soit la performance de l'indice à l'échéance des 10 ans, le 30 mars 2027, **l'investisseur perd l'intégralité du capital investi**

### Exemple de niveau de l'indice

22 mars 2017	1980
<b>Indice initial de référence</b>	<b>1980</b>
22 avril 2026	1750
22 mai 2026	1675
22 juin 2026	1525
22 juillet 2026	1430
24 août 2026	1345
22 septembre 2026	1320
22 octobre 2026	1315
23 novembre 2026	1225
22 décembre 2026	1200
22 janvier 2027	1155
22 février 2027	1110
22 mars 2027	1105
<b>Indice final de référence</b>	<b>1346,3</b>
<b>Performance finale de l'indice</b>	<b>-32%</b>

### Exemple du calcul de la performance de l'indice à l'échéance de 10 ans

Le cours de clôture de l'indice constaté le 22 mars 2017 est de : 1980

La moyenne arithmétique des 12 cours de clôture de l'indice constatés au cours de la dernière année est de : **1346,3**

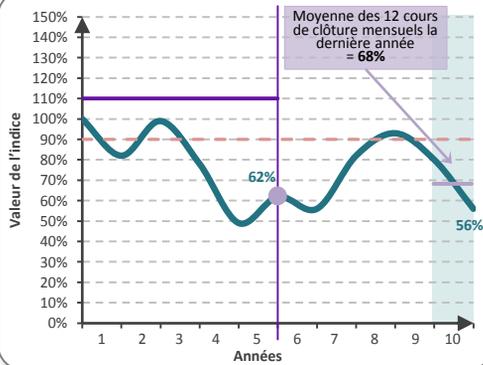
La performance finale de l'indice à l'échéance est donc de :

$$(1346,3 - 1980) / 1980 = -32\%$$

Cette performance négative ne sera retenue qu'à hauteur de **-10%**.

1<sup>ère</sup> partie de vie du produit

2<sup>ème</sup> partie de vie du produit



## Scénario 2, défavorable:

L'indice est globalement en baisse au cours de la vie du produit, avec perte en capital de 10% à l'échéance

- A l'issue de l'année 5, la performance de l'indice est **inférieure à 10% (-38%)**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit se poursuit jusqu'à échéance
- A l'échéance des 10 ans, la **performance finale retenue est de -32%** et est donc **inférieure au niveau de remboursement minimum**
- L'investisseur est alors remboursé<sup>(1)</sup> à hauteur de **90% de son capital investi** et subit une **perte de 10% de son capital** (soit un Taux de rendement actuariel annuel brut de **-1,24%**<sup>(2)</sup>)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV | SA.

Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

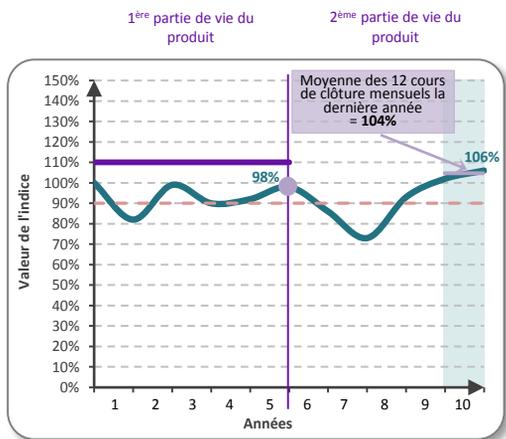
(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable le cas échéant. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%

# Illustrations

## Légende des illustrations :

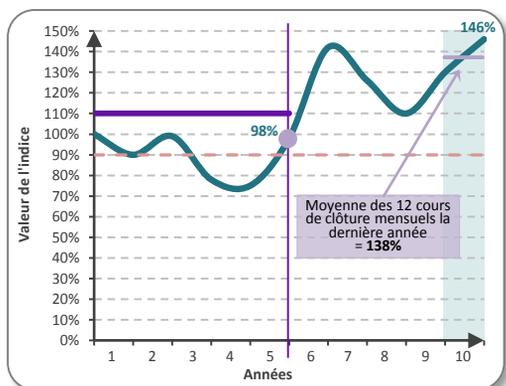
- Valeur de l'indice
- Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé en année 5 correspondant à 110% de la valeur initiale
- Remboursement minimum à l'échéance correspondant à 90% du capital investi
- Constatation intermédiaire de l'indice



### Scénario 3, médian:

L'indice est en légère baisse à l'issue de l'année 5 et modérément en hausse à l'échéance

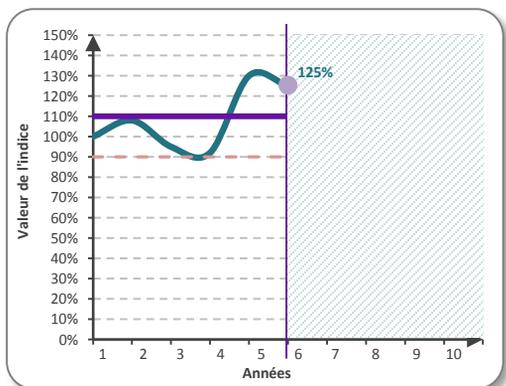
- A l'issue de l'année 5, la performance de l'indice est **inférieure à 10% (-2%)**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit se poursuit jusqu'à échéance
- A l'échéance des 10 ans, la **performance finale retenue de l'indice est positive (+4%)**
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale de l'indice, soit 104% de son capital investi** (soit un Taux de rendement actuariel annuel brut de 0,19%<sup>(2)</sup>)



### Scénario 4, favorable:

L'indice est en légère baisse à l'issue de l'année 5 ans et fortement en hausse à l'échéance

- A l'issue de l'année 5, la **performance de l'indice est inférieure à 10% (-2%)**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit se poursuit jusqu'à échéance
- A l'échéance des 10 ans, la **performance finale retenue de l'indice est positive (+38%)**
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale de l'indice, soit 138% de son capital investi** (soit un Taux de rendement actuariel annuel brut de 3,06%<sup>(2)</sup>)



### Scénario 5, favorable:

L'indice est en forte hausse à l'issue de l'année 5, avec activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé

- A l'issue de l'année 5, la performance de l'indice est de **+25%**
- La performance étant supérieure à 10%, le **mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé** et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> **l'intégralité de son capital investi augmenté d'un gain fixe de +20%** (soit un Taux de rendement actuariel annuel brut de 3,29%<sup>(2)</sup>)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV | SA.

Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable le cas échéant. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%

## Principaux risques

### Risque de crédit :

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe qui bénéficie d'une notation A (perspective stable) selon S&P<sup>(1)</sup>. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des produits (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain fixe, ou peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'émetteur. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'émetteur peut avoir des répercussions sur le prix de rachat de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable Note 2027. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand.

### Risque de capital en cours de vie et à l'échéance :

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix du produit peut être inférieur au montant du capital investi. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori. De plus, à l'échéance, l'investisseur peut perdre jusqu'à 10% de son capital investi en cas de performance finale négative de l'indice.

### Risque de fluctuation du prix du produit :

Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut fluctuer fortement, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 et de la perception du risque de crédit de l'émetteur. Une augmentation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le prix du produit, et ce d'autant plus que l'échéance est éloignée.

### Risque de liquidité :

La Française Bank s'efforcera, dans les conditions normales de marché, d'assurer la liquidité de ce produit comme décrit dans les données techniques sur le produit, sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Bank. La fourniture d'un marché secondaire dépendra des conditions générales de marché, des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des opérations de couverture conclues. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra le cas échéant les vendre au prix déterminé par La Française Bank en fonction des paramètres de marché du moment en s'adressant à son conseiller Beobank NV | SA.

Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que La Française Bank peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de La Française Bank liés à ce rachat. La Française Bank et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

L'investisseur qui voudrait vendre le produit avant l'échéance le cas échéant se verrait appliquer la Taxe de Bourse décrite dans les Données techniques ainsi que les frais de sortie de 10 euros appliqués par Beobank NV | SA.

### Risque en cas de remboursement automatique anticipé :

En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur peut ne pas bénéficier de l'intégralité de la hausse de l'indice sous-jacent.

(1) Notation en vigueur au 21 décembre 2016.



### Informations générales

**Devise** : EUR

**Code ISIN** : FR0013229366

**Emetteur** : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (S&P A (perspective stable)<sup>(1)</sup>) est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. S&P est susceptible de modifier cette notation à tout moment. Si cette notation devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisées. En cours de vie du produit, les notations seront publiées sur [http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/Beobank\\_Ratingtable.pdf](http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/Beobank_Ratingtable.pdf) et les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisée de toute modification importante.

**Agent placeur** : La Française Bank

**Distributeur** : Beobank NV|SA.

L'Emetteur, le Distributeur et l'Agent placeur sont des sociétés faisant partie du même groupe bancaire et jouent tous un rôle différent et potentiellement conflictuel quant à l'émission de l'obligation structurée.

**Indice sous-jacent** : L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (Ticker Bloomberg : SD3E Index). Sponsor : STOXX Limited

**Documentation Juridique** : Programme d'émission d'obligations de l'Emetteur en date du 16 décembre 2016 (comprenant un résumé en français) visé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 16 décembre 2016 sous le numéro 16-593, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives (rédigés en langue française).

**Droit applicable** : droit Français

L'Emetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier, les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application de la Documentation Juridique de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.



### Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur [www.beobank.be](http://www.beobank.be). Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.



### Souscription

**Période de souscription** : du 23 janvier 2017 au 20 mars 2017

**Date d'émission** : 22 mars 2017

**Coupure** : 1 000 EUR

**Prix d'émission** : 100%

(1) Notation en vigueur au 21 décembre 2016.

## Données techniques



### Frais

**Frais d'entrée** : 2%

**Frais de sortie** : 0% (10 euros en cas de vente du produit avant l'échéance)

**Frais de distribution** : La Française Bank verse à Beobank NV | SA une commission d'un montant indicatif de 3,3% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur [www.beobank.be](http://www.beobank.be)). Ces frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'émetteur pour la structuration et le lancement du produit sont déjà inclus dans le prix d'émission.



### Durée

**Date d'échéance** : 30/3/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

**Date d'évaluation initiale de l'indice** : 22/3/2017

**Date d'évaluation intermédiaires de l'indice (remboursement automatique anticipé)** : 18/3/2022, 21/3/2022, 22/3/2022

**Date de remboursement automatique anticipé** : 29/3/2022

**Date d'évaluation finale de l'indice** : 22/4/2026, 22/5/2026, 22/6/2026, 22/7/2026, 24/8/2026, 22/9/2026, 22/10/2026, 23/11/2026, 22/12/2026, 22/1/2027, 22/2/2027, 22/3/2027



### Remboursement

**Remboursement automatique anticipé**:  $120\% \times \text{capital investi}^{(1)}$

**Remboursement à l'échéance** : Max ( $90\%$  ; indice final de référence / indice initial de référence)  $\times$  capital investi <sup>(1)</sup>



### Revente avant l'échéance

La Française Bank s'efforcera (sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Bank d'assurer un marché secondaire), dans des conditions normales de marché, de donner de manière quotidienne des prix de l'obligation pendant toute la durée de vie de l'obligation avec une fourchette achat/ vente de 1%. La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publiée une fois par mois sur [http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/SN\\_MarketList.pdf](http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/SN_MarketList.pdf).



### Fiscalité belge

**Précompte mobilier** : Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique - Sauf modifications légales : 30% de précompte mobilier (PM) sur les coupons / primes distribués.

**Taxe de Bourse** : Aucune sur le marché primaire et 0,27% sur le marché secondaire (max. 1600 EUR) (sauf modifications légales).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe)

# Avertissement

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable Note 2027 est un instrument dérivé régi par le « Programme » composé du programme d'émission d'obligations de l'Émetteur en date du 16 décembre 2016 (comprenant un résumé en français) visé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 16 décembre 2016 sous le numéro 16-593, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives en date du 16 janvier 2017 (rédigés en langue française) (le « Programme »). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, tout nouveau supplément sera publié sur le site du distributeur et les investisseurs ayant souscrit avant la parution du supplément disposeront d'un droit de retrait de 2 jours. Le programme d'émission d'obligations de l'Émetteur a de plus fait l'objet d'une notification auprès de la Financial Services and Markets Authority de Belgique (« FSMA ») et est disponible, ainsi que les conditions définitives, sur <http://www.beobank.be/fr/investissements/Produitsstructures/Notre-offre.aspx>, dans tous les points de vente et/ou au siège social de Beobank NV | SA.

## Le produit présente les risques principaux suivants:

- Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori. De plus, à l'échéance, l'investisseur peut perdre jusqu'à 10% de son capital investi en cas de performance finale négative de l'indice.
- Risque de marché : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

De plus, l'éventuelle survenance de certains événements extraordinaires peut affecter le sous-jacent du produit et entraîner le cas échéant, la fin anticipée du produit (les modalités d'ajustement ou de substitution ou, le cas échéant, de fin anticipée du produit et leurs conséquences sont décrites dans le Programme.)

**La valeur du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.**

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Programme. En cas d'incohérence entre le présent document et le Programme, ce dernier prévaut.**

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement dans le produit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le produit visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ni l'Émetteur ni La Française Bank et leurs filiales, ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du produit. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Programme afin de prendre connaissance notamment des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à un investissement dans le produit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'Émetteur, La Française Bank et leurs filiales ne donnent aucune garantie et ne font aucune recommandation à cet égard et ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables.

**Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.**

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en Belgique.

Le présent document a été établi le 21 décembre 2016. Les informations présentes dans le document sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.

L'EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les Titres de créance ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

**Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement structurés distribués par Beobank NV | SA ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV | SA.**



**Vous souhaitez plus d'informations?**

Surfez sur **www.beobank.be**

Prenez rendez-vous dans votre  
agence Beobank  
pour plus d'informations  
ou pour découvrir notre  
approche de l'investissement.

Ou contactez le Beobank Service Center **02 626 50 50**

Date.....Nom.....

Signature : Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages concernant  
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable  
Note 2027 avant la souscription.

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)

[www.beobank.be](http://www.beobank.be)  
[www.investiraument.be](http://www.investiraument.be)

© 2017 Beobank NV | SA  
Member of Crédit Mutuel Nord Europe

**beobank**  
Vous êtes bien entouré